



Vol de cheques abus de confiance

Par **mina**, le **18/02/2010** à **15:28**

Bonjour,

En 1998 nous avons remis a Mr Digo résidant en guadeloupe a Ste rose 2chèques de 20 000fr + 62500 Fr pour la commande et l'élaboration de 2 bungalows pour qu'il nous commande du bois emanant du brésil , Le 1er novembre 1998 ce voleur a quitté le territoire de la guadeloupe nous sommes passé en procès en 1999 il n'était plus la il a été condamné a remboursement et dommages et interets , Je viens de le retrouver par internet sur différents sites Facebok, Vidéao il a mis des CV enlignes apparemment il vit au Portugal j'ai eu contact avec lui il se rappelle bien de nous de l'affaire mais il dit qu'elle est périmé plus de 10ans et qu'il n'a reçu aucune convocation du tribunal bien sur le voleur s'est envolé je pense qu'il continue a sévir en se pretendant architecte dans le batiment allez voir son cv, quoi faire ????